



L'équipe du
SNUipp-FSU 06
vous souhaite de
bonnes fêtes

**Les mails seront relevés
pendant les vacances**



2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°36

Se syndiquer, CAPD, carte scolaire, direction, indemnités,
évaluations, salaires, Audiences, Migrants

**Pour NOËL,
je peux demander
une baguette magique**



**... OU JE PEUX ADHÉRER
AU SNUIPP-FSU 06 !**

- POUR MOI
- POUR MON MÉTIER
- POUR L'ÉCOLE
- POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE
ET SOLIDAIRE



[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2021/2022

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)



INFORMER | DÉFENDRE | PROPOSER | AGIR... ENSEMBLE

CAPD du 17 décembre 2021

Lire la déclaration liminaire du SNUipp-FSU : [ici](#)

Lire le Compte rendu et les questions diverses posées par le SNUipp-FSU : [ici](#)



100 postes pour l'académie de Nice pour la rentrée 2022 contre 95 en 2021. Renvoyez sans tarder l'enquête syndicale ci-dessous

Calendrier prévu de la phase principale de la carte scolaire (attention les dates ont changé) :

le SNUipp-FSU a écrit au DASEN pour lui demander de revoir ce nouveau calendrier qui ne permet pas un réel dialogue social (GT veille de vacances scolaires et Comité le jour de la reprise !)

En effet le SNUipp-FSU pour préparer ces instances est en lien permanent avec les écoles pour être au plus prêt des réalités de terrain. Entre le GT et le CTSD il faut du temps à vos IEN et aux élu.es que nous sommes pour affiner les chiffres afin que vos décisions au final soient les plus éclairées possibles. Le SNUipp-FSU vous demande donc de manière solennelle de revoir ce calendrier impossible.

- ▶ **3 février** : groupe de travail préparatoire au CTSD (études des situations, propositions de mesures)
- ▶ **21 février** : Comité Technique Spécial Départemental, présidé par l'IA-DASEN (mesures officielles sanctionnées par un vote des organisations syndicales - la délégation SNUipp-FSU compte 7 élu-es sur 10)
- ▶ **vendredi 23 février** : Comité Départementale de l'Education Nationale (évolutions possibles à la marge des mesures votées en CTSD)



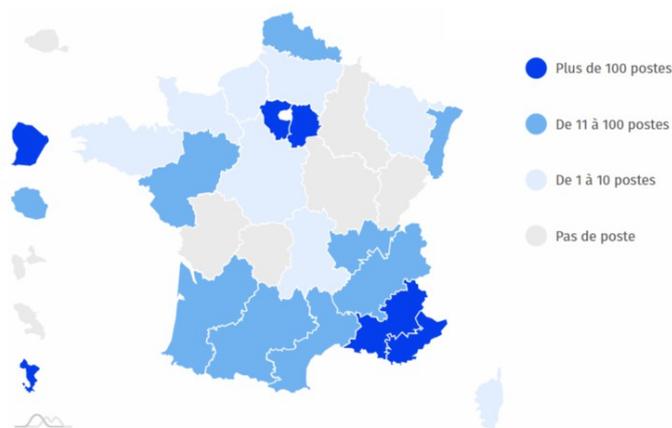
Les fiches de suivi syndical à renseigner sont sur notre site : [ICI](#)

A nous renvoyer par mail

Demande d'ouverture, risque de fermeture, suivi de situation particulière : pour mieux défendre la situation de votre école, confiez les éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires aux élu-es SNUipp-FSU pour mener le débat contradictoire face à l'IA.

► **La carte scolaire (ouverture/fermeture de classes)** est l'affaire de toutes et tous : pas de besoin d'être directeur ou directrice (mais c'est bien aussi si vous l'êtes ;-)) pour renseigner la fiche de suivi syndical carte scolaire 2021 du SNUipp-FSU.

N'hésitez pas à nous appeler au 04.92.00.02.00 pour toute demande d'aide.



Pas de nouveaux moyens pour la rentrée 2022

La répartition par académie des 2 025 moyens d'enseignement prévus pour la rentrée 2022 a été communiquée lors du comité technique ministériel du mercredi 15 décembre. Ces dotations s'avèrent insuffisantes pour répondre aux besoins. Aucune création d'emplois n'est prévue malgré les besoins criants que la crise sanitaire a mis en lumière. Ce que le SNUipp-FSU dénonce dans un communiqué de presse.

LIRE la suite



Décharges de direction : des avancées !

Le ministère, poussé par les interventions du SNUipp-FSU, a augmenté les quotités de décharge des directeurs et directrices pour les écoles de 6 classes et plus.

Ce sont donc les écoles de taille moyenne qui sont privilégiées. Seulement 20% des directeurs et directrices bénéficieront de cette mesure.

Si on peut se féliciter de voir la situation de certaines écoles évoluer de manière positive, l'absence de plan pluriannuel ne permet pas d'engager la poursuite de ces nécessaires augmentations qui doivent toucher toutes les écoles y compris les plus petites.

Pour le SNUipp-FSU, aucune école ne doit avoir moins d'1/4 de décharge, et pour cela 10 000 postes sont nécessaires !

Voici les changements de quotité de décharge, valables à partir de la rentrée 2022.

13 classes	passage de trois-quarts de décharge à une décharge complète
12 classes	passage d'une demi-décharge à une décharge complète
7 classes	passage d'un quart à un tiers de décharge
6 classes	passage d'un quart à un tiers de décharge



Actualisation indemnités

Direction d'école

A compter du 1er janvier 2022, la part fixe de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs et directrices d'école et ainsi qu'aux directeurs et directrices d'établissement spécialisé est de

1 970,62 euros ce qui porte l'indemnité à :

- 1 à 3 classes : 1970.62 € + 500 € = **2470.62**
- 4 à 9 classes : 1970.62 € + 700 € = **2670,62 €**
- 10 classes et plus : 1970.62 € + 900 € = **2870,62 €**

Conseiller.e pédagogique

A compter du 1er janvier 2022, l'indemnité de fonctions des conseiller.es pédagogiques du premier degré est portée à **1 500 euros**.



Décryptage de la loi Rilhac

Conséquences sur le quotidien des directeurs-trices et des adjoint-es

Quelles conséquences de la Rilhac pour les directeurs et directrices et les adjoints et adjointes ?

Le SNUipp-FSU propose un décryptage complet en recto/verso.

[A télécharger ici](#)



Généralisation des évaluations d'école

Une expérimentation de l'évaluation des écoles a débuté en septembre 2021 dans toute la France. La généralisation est prévue pour la rentrée 2022 et chaque école devra être évaluée au minimum tous les 5 ans.

Le SNUipp FSU appelle à ne pas y participer.

Issue de la loi dite « pour une école de la confiance », massivement rejetée par la communauté éducative en 2019, cette évaluation se déroule en deux phases. une phase d'autoévaluation, qui a pour but « d'analyser l'école dans sa globalité » en intégrant les temps d'apprentissages, notamment via les acquis des élèves, les temps de vie dans l'école sur temps scolaires et périscolaires, en faisant participer les enseignant-es, les parents, les élèves et la collectivité locale. une phase d'évaluation externe, conduite par une équipe désignée par le ou la DASEN composée de professionnel·les n'intervenant pas dans l'école (IEN, chef·fe d'établissement, directeur·trice, CPC...), qui produiront un rapport d'évaluation.

[Lire la suite](#)



Le mépris salarial, ça suffit !

Suite à l'absence d'annonces significatives sur la rémunération des agentes et des agents, la FSU, ainsi que la CGT et Solidaires, ont fait le choix de quitter la « conférence sur les perspectives salariales » menée par la Ministre de la Fonction publique. Les organisations appellent à signer massivement la pétition exigeant une revalorisation des salaires et préviennent qu'en l'absence de d'ouverture de réelles négociations, elles envisagent d'autres modalités d'action.

La FSU vient de quitter aujourd'hui, avec la CGT et Solidaires, la « conférence sur les perspectives salariales de la Fonction Publique » où Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique de France a refusé toute perspective de hausse de la valeur du point d'indice.

Cette conférence se tient pourtant dans un contexte où les questions de pouvoir d'achat chez les agentes et agents de la Fonction Publique deviennent un sujet central. Avec une inflation croissante et un point d'indice gelé, les fonctionnaires ont ainsi subi une perte de pouvoir d'achat de plus de 6 % depuis 2017. Il y a donc urgence à « rétribuer le travail de celles et ceux qui produisent des richesses et assurent des missions de cohésion et d'utilités sociales » **comme l'ont rappelé 8 organisations syndicales et de jeunesse.**

La réponse gouvernementale n'est pas à la hauteur : aucun dégel du point d'indice, augmentation des grilles des catégories C, où il s'agit d'une obligation légale, promesse de discussions « corps par corps » à l'instar du Ségur de la Santé ou du « Grenelle de l'Education » mais sans calendrier, ni enveloppe budgétaire.

Face à cette surdité gouvernementale, la FSU, avec la CGT et Solidaires, ont donc décidé de quitter la réunion.

Il faut lever le blocage gouvernemental. Pour cela les organisations syndicales invitent les fonctionnaires à s'emparer massivement **de la pétition exigeant « de significatives et urgentes augmentations générales ».**

Pour le SNUipp-FSU, il faut une augmentation de 300 euros pour toutes et tous immédiatement et revaloriser le point d'indice. Le gouvernement doit répondre à cette demande légitime au plus vite !

AUDIENCES avec le DASEN



Audiences à venir avec le Dasen

- Vendredi 14 janvier : SNUipp-FSU/Dasen
- Vendredi 21 janvier : Cp ASH et SNUipp-FSU/Dasen
- Mercredi 26 janvier : ERSH et SNUipp-FSU/Dasen



Journée internationale des migrant-es : mobilisations le SAMEDI 18 décembre - 14 h Gare du Sud à Nice

Proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU le 4 décembre 2000, cette journée commémore l'adoption de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (du 18/12/1990).

Cette année encore, le 18 décembre sera l'occasion de rappeler que des centaines de milliers de personnes dans le monde, hommes, femmes, enfants, sont privées de leur liberté de circuler et sont victimes de traitements discriminatoires et inhumains.

De plus en plus de migrant-es périssent en mer ou aux portes de l'Union européenne. La journée internationale des migrants du 18 décembre est l'occasion pour le SNUipp-FSU de réaffirmer son soutien aux actions de solidarité. C'est aussi l'occasion de dénoncer la politique migratoire européenne de plus en plus dure qui bafoue le droit d'asile comme les droits les plus élémentaires des réfugié-es et peut même mener à leur mort.

Au moment où en France, et ailleurs en Europe, des politiques se livrent à une surenchère autour des thématiques sécuritaires et anti-immigration, il est important que le mouvement social affirme ensemble ses valeurs de solidarité et son opposition à toutes formes de racisme. Le SNUipp, avec la FSU, appelle donc à participer aux initiatives du 18 décembre dans le cadre de la campagne antiracisme et solidarité partout en France.

Rassemblement inter-associatif à Nice, Gare du Sud à partir de 14h. Il débutera par un cercle du silence à l'initiative de RESF 06.

[Lire ici](#)



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos